

XYLO EXTRÊME

Le traitement préventif et curatif

Numéro d'autorisation : FR-2019-0021



AVANTAGES CHANTIER

- Intérieur, extérieur.
- Formule liquide prête-à-l'emploi.
- Formule translucide.
- Compatible avec les produits d'impression et de finition, lasures, vernis ou peintures.
- Application superficielle (badigeon, aspersion) et par injection.



BOIS

INSECTICIDE,
FONGICIDE ET
ANTI-TERMITES

INTÉRIEUR ET
EXTÉRIEUR



SUPPORTS

Bois feuillus ou résineux

DESTINATION

Tous bois extérieurs (hors lisses basses, parties en contact avec le sol ou immergées) et bois intérieurs de type charpente (bois sous abri sans risque de ré humidification) ou ossatures.

EFFICACITÉ

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites dans les bois, les champignons de pourriture cubique et fibreuse en préventif.

XYLOPHENE Expert Xylo Extrême a passé les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

■ Insecticide préventif :

- EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).
- EN 49 : efficacité préventive contre la Vrilette (*Anobium punctatum*).
- EN 20 : efficacité préventive contre le Lyctus (*Lyctus Brunneus*).

■ Insecticide curatif :

- EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).
- EN 48 : Efficacité curative contre la Vrilette (*Anobium punctatum*).
- Efficacité curative contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*) validée par EN 48 et EN 1390.

■ Anti-termites :

- EN 118 : efficacité préventive contre les termites (*Reticulitermes spp.*)

■ Fongicide préventif :

- EN 113 : efficacité préventive contre les champignons de pourriture cubique et fibreuse.

■ Durabilité du produit appliqué :

- Les contrôles d'efficacité insecticide et fongicide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :
- EN 73 : épreuve d'évaporation.
- EN 84 : épreuve de délavage.

■ Classe d'utilisation :

1-2-3.1

Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

CARACTÉRISTIQUES :

■ **Aspect :** Liquide

■ **Teinte :** Incolore

■ **Densité à 20°C :** 0,79

■ **Point d'éclair :** 62,8°C

■ **Fongicides :** Propiconazole, IPBC, Tébuconazole

■ **Insecticide :** Cyperméthrine

■ **Solvant :** White Spirit

■ **Stockage :** à l'abri des fortes chaleurs

■ **Conservation :** 2 ans en emballage fermé d'origine. Ne pas stocker à une température supérieure à 20°C.

■ **Conditionnement :** en bidons de 5 L - 25 Litres

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.
Edition NOVEMBRE 2019 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



PPG AC France

1, rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex - Tél. : 01 57 61 00 00 - Fax : 01 57 61 06 10

MISE EN ŒUVRE

- Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE Expert Xylo Extrême doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.
- Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.
- Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations. La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur. Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures. Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.
- En cas de présence de termite et/ou du mэрule dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termite et/ou du mэрule.
- L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.
- Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50% et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

PROCÉDÉS D'APPLICATION

- **Outils** : Brosse, pinceau, pistolet « Air Less », matériel d'injection.
- **Nettoyage des outils et du matériel (produit frais)** : White Spirit.
- **Pulvérisation** : Sans dilution.
- Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

TRAITEMENT PRÉVENTIF (selon normes et DTU en vigueur) :		TRAITEMENT CURATIF (selon normes et DTU en vigueur) :	
1	L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions. Appliquer 2 couches de XYLOPHENE Expert Xylo Extrême à raison de 200 g/m ² par badigeon ou pulvérisation, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.	1	Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées. Les bois devront être sondés, bûchés et brossés pour les nettoyer des parties attaquées avant le traitement. Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance. L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.
		2	Appliquer 3 à 4 couches de XYLOPHENE Expert Xylo Extrême à raison de 300 g/m ² par badigeon ou pulvérisation sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages (pulvérisation : 3 couches ou 3 m ² /Litre).
		3	Pour les bois équarris, d'une section d'une largeur > à 50 mm et un demi périmètre > à 170 mm et/ou les bois ronds d'un diamètre > à 100 mm, effectuer en complément un traitement par injection : percer des trous de 8) 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois muni d'une buse à injection à raison de 180 ml/m ² (20 ml par puits, 9 puits/m ²).
		4	Pour les sections dont la largeur est > à 100 mm et un demi périmètre > à 300 mm, il sera nécessaire que les bois soient percés en quinconce sur les deux parements. Les bois en contact avec la maçonnerie et les bois encastrés doivent toujours être injectés conformément aux DTU et normes en vigueur.

Les traitements curatifs par injection doivent toujours être réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle :

- Par badigeon ou pulvérisation pour les utilisateurs professionnels.
- Par badigeon uniquement pour les utilisateurs grand public.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.
Edition NOVEMBRE 2019 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



RENDEMENT

- **Variable selon :**
L'imprégnabilité du bois
L'état de surface
Les sections
Le procédé d'application.
- **Traitement préventif :** 1 Litre = 5 m² environ (200 g/m²)
- **Traitement curatif :** 1 Litre = 3 m² environ (300 g/m²)
- **Injection :** 20 ml de produit (180 ml/m²) prêt à l'emploi par puits.

SÉCHAGE

- **Variable selon :**
Les conditions de température
L'essence du bois
La quantité de produit appliquée
L'hygrométrie.
- **Entre deux couches :** 1 heure.
- **Séchage complet :** 72 heures environ en atmosphère ventilée.
- **Séchage à cœur, en cas d'injection :** 3 à 4 semaines environ.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

- **Coloration et odeur :** Le produit ne confère au bois aucune coloration particulière. Il laisse une légère odeur de solvant qui s'estompe et disparaît assez rapidement. Evaporation des solvants variable selon la quantité de produit absorbé et les conditions de ventilation.
- **Délai minimum :** 4 heures minimum. Lors du traitement des éléments de charpentes au contact de matériaux poreux tels que le plâtre, le liquide peut venir tâcher ces derniers. Le produit n'est pas corrosif pour les métaux au contact du bois traité.
- **Finition :** Pour les traitements préventifs en classe d'emploi 3.1, l'application d'une couche de finition est obligatoire. Ne pas appliquer une finition filmogène, de type vernis, avant 1 semaine. Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre d'indication.

CONSEIL PPG

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais. Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE Expert Xylo Extrême. Humidité des bois : inférieure à 20 %. Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés. Température d'application : supérieure à 5°C. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages, et parties encastées dans les maçonneries. Essuyer les coulures et flaques après application du produit. Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source). Mélange : Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consulter le Service Technique. Bois rabotés : Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.57.61.03.20).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ



Danger
Peut être mortel en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme. Contient propiconazole. Peut produire une réaction allergique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Ingrédients dangereux : Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

- Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
- Pour les professionnels: Porter des gants et une combinaison de type 6 en cas d'application au pinceau seule ou combinée à l'injection ; porter des gants et une combinaison de type 4 en cas de pulvérisation seule ou combinée à l'injection.
- Se laver les mains après manipulation.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Pour une application en extérieur, protéger le sol à l'aide d'une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche. Ne pas traiter ou utiliser le bois traité à proximité d'un environnement aquatique.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Édition NOVEMBRE 2019 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



PPG AC France

1, rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex - Tél. : 01 57 61 00 00 - Fax : 01 57 61 06 10